

Conseil général du

06.02.2006

RAPPORT

NO 23

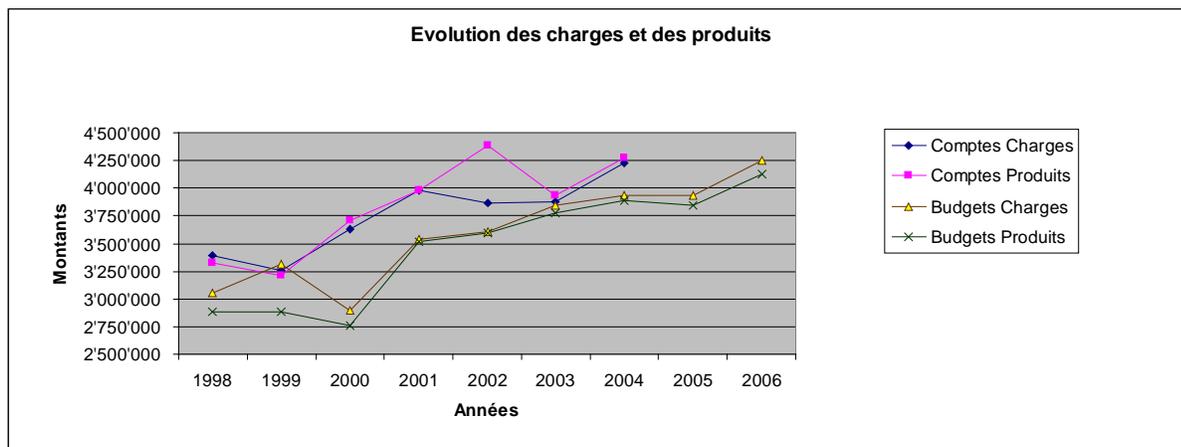
DU CONSEIL COMMUNAL

Analyse du budget 2006

Budget de fonctionnement

Avec un total de charges de Fr. 4'256'660.- et Fr. 4'128'350.- de produits, le budget 2006 prévoit un excédent de charges de Fr. 128'310.-.

En pourcentage, l'augmentation des charges par rapport au budget 2005 est de 8.22% alors que les produits augmentent de 7.41%.



Si l'on tient compte du budget 2005 qui prévoit un déficit de Fr. 103'150.- sur un total de charges de Fr. 3'946'700.-, soit 2.61% des charges de la commune, l'excédent de charges 2006 représente 3.01% des charges budgétisées.

La réduction fiscale, voulue par le Parlement jurassien et approuvée par le peuple, fait pleinement sentir ses effets. En effet, à l'instar de nombreuses communes du canton du Jura, notre collectivité n'arrive pas à joindre les deux bouts.

Ce constat amer peut néanmoins être nuancé par deux éléments.

Le montant des subventions pour la construction de nouveaux logements représente Fr. 128'000.-. L'augmentation représente Fr. 18'000.- soit une augmentation de 16 % par rapport au budget 2005. Nous noterons également que les subventions promises en fin d'année 2005 sont d'ores et déjà budgétisées pour 2007.

En considérant les budgets des communes jurassiennes qui ont été présentées, on peut estimer que notre collectivité s'en tire relativement bien. L'excédent de charges présumé est pratiquement identique à celui budgétisé pour 2005.

Pour les autres postes du budget, on signalera les modifications suivantes :

Chapitre 1

Les charges du chapitre 1 sont légèrement inférieures au budget de l'année précédente

Chapitre 2

Le Conseil communal souhaite investir davantage dans l'entretien des routes (Fr. 13'000.-). D'autre part, il a prévu une somme plus conséquente pour les frais de déneigement (Fr. 20'000.-).

Chapitre 3

Vu les nouvelles dispositions relatives à l'exercice des tirs obligatoires, une somme de Fr. 3'000.- figure au budget conformément à la proposition qui a été faite par le service des communes.

Chapitre 5

Les frais de traitement du corps enseignant augmentent de Fr. 20'000.- en raison de l'augmentation du nombre de la population.

Les frais de chauffage sont également revus à la hausse pour une somme de Fr. 3'000.-.

Les frais de transports des élèves sont également supérieurs de Fr. 13'000.- en raison des trajets qui ont été élaborés pour 2006. Par contre, le montant des subventions est légèrement à la baisse, le canton ayant procédé à un réexamen des conditions de subventions.

Chapitre 6

Les subventions pour les nouveaux logements prévues pour cette année sont de l'ordre de Fr. 128'000.00.

La participation de la commune aux frais de la répartition des charges augmente de 18%. Cette augmentation est essentiellement due au fait que notre commune a connu un essor démographique important en 2005 (+30 habitants) et qu'en raison de la nouvelle loi sur la répartition des charges entre canton et communes, les contributions communales s'établissent sur le nombre des habitants au 31 décembre.

Comme mentionné plus haut, il a été tenu compte des frais de l'ouverture d'une crèche. Cette dépense n'est pas effective, nous attendons la reconnaissance de notre projet de la part des instances cantonales. De plus, le déficit sera activé afin d'éviter qu'il n'influence le compte d'administration de manière négative.

Chapitre 7

Suite à un important projet immobilier sur lequel le Conseil général et la population devront se prononcer, le Conseil communal a voté un crédit de Fr. 25'000.- dans le cadre de ses compétences pour présenter une maquette du projet.

Chapitre 8

En raison de la vente de la quasi-totalité des parcelles du Jourez, il a été possible de procéder à des amortissements conséquents du patrimoine administratif. D'autre part, les sommes imputées aux services communaux ont été comptabilisées et peuvent de ce fait être imputées à ces mêmes services. Il s'agit en particulier des chantiers de l'équipement du Jourez, de la Traversée du village et de la première étape de l'équipement de la zone de l'Orée. On signalera enfin le versement d'un crédit LIM sans intérêt d'un montant de Fr. 259'000.-. C'est pourquoi, malgré des investissements conséquents votés ces dernières années, le montant des charges financières reste dans des limites acceptables. Par contre, les montants imputés aux services communaux subissent une forte augmentation et incitent le Conseil communal à prendre des mesures.

Chapitre 9

Le montant de la péréquation financière n'est que de Fr. 104'000.-, alors qu'en 2005, une somme de Fr. 214'700.- nous a été versée.

L'estimation des impôts est toujours difficile. Il a été tenu compte dans le calcul des présentes estimations du montant de la facturation des impôts 2005, de l'influence des nouveaux contribuables de cette même année et d'une estimation des contribuables qui devraient normalement s'établir aux Bois cette nouvelle année. Enfin, il a été tenu compte d'une augmentation de 2 % de la force fiscale de nos contribuables.

Chapitre 14

La station d'épuration est en service depuis maintenant 2 ans. Les coûts de fonctionnement peuvent maintenant être cernés avec plus de précision. En raison de la consolidation de plusieurs investissements, particulièrement le crédit relatif à l'aménagement du lotissement du Jourez et celui de l'Orée, les imputations des intérêts et amortissements augmentent fortement et influencent le budget de l'épuration de manière significative. De plus, une partie des frais de l'administration communale a été imputée à ce service. La quantité d'eau soumise à la taxe d'épuration n'étant encore pas déterminable dans sa totalité, le Conseil communal propose d'augmenter la taxe d'épuration à Fr. 3.60 m3. Cette somme permettra de financer les coûts actuels de la STEP. En fonction des rentrées des taxes de raccordement qui doivent encore être facturées ces prochaines années, le Conseil communal espère pouvoir maintenir cette taxe à ce niveau, éventuellement de la réduire quelque peu.

Chapitre 15

Malgré les grands investissements relatifs à l'alimentation en eau potable, ce service est en mesure de s'autofinancer.

Budget des investissements

Le budget des investissements figure au budget annuel pour mémoire. Il ne comprend que les projets ayant fait l'objet d'un crédit accepté par le peuple, le Conseil général ou le Conseil communal dans le cadre de leurs compétences. Il n'est pas soumis à votation.

Pour l'année 2006, le budget des investissements prévoit des dépenses d'investissements pour la somme de Fr. 2'639'200.00. Dans le détail, il prévoit les dépenses suivantes :

Chapitre 2

Protection du hameau de Biaufond Fr. 350'000.00

Chapitre 6

Construction d'une unité d'accueil Fr. 638'200.00

Chapitre 10

Construction d'une STEP et d'un réseau de canalisations
au Boéchet Fr. 709'000.00

au Cerneux-Godat Fr. 627'000.00

Adduction d'eau pour le hameau du Cerneux-Godat Fr. 315'000.00

TOTAL

Fr. 2'639'200.00

=====

Les recettes d'investissement s'élèvent à Fr. 1'227'550.00. Elles comprennent les subventions à recevoir sur les investissements réalisés, les taxes de raccordement et les dons.

Approuver, dans le cadre du refinancement du Centre de Loisirs des Franches-Montagnes S.A (CLFM,) un cautionnement solidaire d'une durée de 25 ans d'un montant maximum de Fr. 131'100.- en faveur du CLFM

Le Centre de Loisirs des Franches-Montagnes a 20 ans et a largement démontré son utilité auprès de la jeunesse et des clubs sportifs, mais également dans le cadre de l'offre touristique de la région. S'il est globalement en bon état, il est toutefois nécessaire de procéder à certains travaux de maintenance et de remise aux normes. Durant les années passées, le Centre de Loisirs n'a pas constitué de provisions nécessaires à sa maintenance. Ceci est dû à une politique visant à limiter la perte d'exploitation. La seule solution pour réaliser des investissements est de recourir à un emprunt bancaire.

Durant les prochaines années, le cautionnement proposé aux communes permettra au Centre de Loisirs, au travers d'un crédit cadre de Fr. 2'760'000.-, de procéder notamment aux investissements suivants :

- Assainissement de la toiture de la patinoire
- Optimisation de l'installation de la ventilation de la patinoire
- Maintenance et mise aux normes de l'installation frigorifique de la patinoire
- Mise aux normes des vestiaires de la patinoire
- Mise aux normes de l'installation de traitement de l'eau de la piscine
- Réalisation d'un nouveau concept d'entrée
- Création d'un hébergement correspondant aux standards actuels

Le cautionnement solidaire lie la commune avec le Centre de Loisirs, mais ne la lie pas avec les autres communes. D'autre part, ce cautionnement n'est pas lié à la convention que la commune des Bois a signée avec le Centre de Loisirs et qui prendra fin en 2015. Le cautionnement solidaire permet d'étaler le remboursement de Fr. 131'100.- sur 25 ans. Ce montant est calculé avec la même clé de répartition que la prise en charge du déficit annuel. Si notre commune refuse le cautionnement proposé, elle sera appelée à payer sa quote-part de crédit dans un délai de 10 ans.

Durant les dix prochaines années, le Centre de Loisirs va investir entre Fr. 150'000.- et Fr. 200'000.- par an pour rénover ses installations. Durant la période 2016–2030, de nouveaux investissements seront nécessaires, mais du fait que le prêt LIM de départ sera soldé, il sera alors possible d'absorber ces nouveaux investissements.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter le cautionnement de Fr. 131'100.- sur 25 ans.

a) Discuter et décider de la vente d'une parcelle de terrain d'environ 1'000 m² (surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement), située dans la zone mixte de l'Orée, à Madame et Monsieur Neide et Nicolas Willemin au prix de Fr. 60.-/m²

b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte juridique relatif à cette vente immobilière

Installée aux Bois dès sa création, l'entreprise de menuiserie Willemin a occupé divers locaux du village plus ou moins adaptés aux besoins que nécessite une telle activité. Les locaux actuels devenus trop étroits, M. Nicolas Willemin se voit contraint d'envisager une nouvelle solution pour installer son entreprise.

Attaché au village, très intéressé à s'installer dans la zone mixte de l'Orée pour y construire son atelier de menuiserie et une maison familiale, M. Nicolas Willemin s'est officiellement porté acquéreur d'une parcelle de 1'000 m² située à l'est du terrain appartenant à Monsieur Emile Willemin.

La valeur des terrains dans cette zone mixte se situe à environ Fr. 68.-/m², soit le prix d'achat du terrain de Fr. 20.-/m² et la viabilisation pour un coût de Fr. 48.-/m². Ainsi qu'il en a été discuté avec Mme et M. Willemin, le Conseil communal propose de fixer le prix de vente de ce terrain en zone mixte à Fr. 60.-/m².

Heureux de pouvoir compter sur une entreprise professionnelle de proximité et de qualité, le Conseil communal vous recommande d'accepter la vente d'une parcelle de 1'000 m² à Madame et Monsieur Neide et Nicolas Willemin au prix de Fr. 60.-/m², soit pour une somme d'environ Fr. 60'000.- (en fonction de la surface vendue).

Discuter et approuver une contribution complémentaire de Fr. 17'500.-, à valoir sur les frais du remaniement parcellaire de la Commune du Noirmont, travaux touchant la commune des Bois, ainsi que son financement

Le 19 décembre 1996, la commune des Bois a accepté de verser une contribution de Fr. 22'500.- à valoir sur le coût approximatif des travaux du remaniement parcellaire du Noirmont touchant la commune des Bois devisés à cette époque à Fr. 300'000.-.

Le périmètre d'extension sur la Commune des Bois figurant sur ce projet était de 64 ha. Le passage sous voie de la ligne CJ du Boéchet qui était prévu n'était pas devisé.

Un nouveau devis général révisé en 2004 a été établi et se monte pour la commune des Bois à Fr. 505'000.-.

D'après la loi sur les remaniements, le taux minimum légal des communes est de 7,5%. La commune du Noirmont a décidé lors d'une récente assemblée communale de porter ce taux de contribution à 10% du montant global qui les concerne.

Le Conseil Communal propose de contribuer à ces travaux à raison de 7,5%, soit un montant de Fr. 37'875.- (arrondi à 40'000.-). Compte tenu de la décision du 19 décembre 1996, il reste donc un supplément de Fr. 17'500.- à accepter.

Par rapport au devis de 1996, les différences s'expliquent de la manière suivante :

- Passage inférieur devisé à Fr. 150'000.-. Les CJ contribue à raison de 25%, la subvention de la commune est donc de 7,5% sur 112'500.-, le reste est réparti entre la Confédération (43,2%), le Canton (35%), la IIème section et M. H. Pittet.
- Les liaisons entre le Boéchet et chez Cognai ainsi que le Cerneux-Joly et le Boéchet ne sont pas pris dans le décompte, la Commune du Noirmont en assume la charge.
- 3 nouveaux chemins seront construits soit les No 77 et 78 et un petit bout du chemin No 84 sera gravelé
- D'anciens chemins seront défoncés
- Le piquetage et l'abornement du nouvel état sont facturés
- Le projet général révisé en 2004 a occasionné des coûts supplémentaires

Le remaniement parcellaire n'est pas encore complètement réalisé, il reste 11 km de chemins à construire en 1 ou 2 étapes mais la fin des travaux devrait se situer en 2007-2008.

En conclusion, la compétence de ce crédit pourrait être attribuée au Conseil communal. Néanmoins, étant donné qu'il s'agit d'un complément d'une dépense votée par une assemblée communale en 1996, le Conseil communal estime que la compétence de cette dépense revient au Conseil général.

Le Conseil Communal vous recommande l'acceptation de ce crédit.
Le financement de ce nouveau crédit sera assuré par le compte de fonctionnement
comme il l'a été décidé lors de l'acceptation du premier crédit.